

Élection au Conseil d’État

Un rapport différé sur les permis de séjour sème le trouble

La publication d’une enquête sur un ancien service de Pierre Maudet a été retardée. Afin d’épargner le candidat?

Marc Moulin

À dix jours du second tour de l’élection partielle au Conseil d’État, le climat se crispe au parlement. Celui-ci a différé mardi une conférence de presse où sa Commission de contrôle de gestion (CCG) devait dévoiler le fruit de ses investigations à l’Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), qui, de 2012 à début 2019, dépendait de Pierre Maudet, candidat à sa réélection ce 28 mars. Motif: lors de sa séance plénière qui avait duré trois heures lundi, la CCG n’a pas eu le temps de trancher ses différends sur le texte.

Mardi, sur Léman Bleu, le député UDC Thomas Bläsi a évoqué une «obstruction» au travail du parlement. Cet agrarien est le rapporteur de la sous-commission créée afin de diligenter cette enquête que le même élu a contri-

bué à déclencher par une question au gouvernement en 2019. Il y demandait si le Conseil d’État avait vérifié si l’OCPM avait «délivré des permis (toutes les catégories) à des acteurs concernés par l’affaire dite «Maudet», et/ou à leurs proches, ou s’il avait traité de leurs demandes en vue d’obtenir la nationalité suisse». Motif: les organisateurs de la fameuse équipe à Abu Dhabi semblaient avoir profité de leur accès à l’entourage du magistrat pour stimuler des procédures de titre de séjour ou naturalisation - des éléments encore rappelés lors du récent procès.

Dénonciation pénale en vue
La genèse du rapport a été tortueuse. Deux des trois membres de la sous-commission ont quitté le navire en cours de route, en raison de leurs liens avec la course électorale. Il s’agit de Cyril Aellen (PLR), candidat au premier tour, et de Jean Rossiaud (Vert), compagnon de Fabienne Fischer, toujours en lice. Les députés Pierre Eckert (Vert) et Alexis Barbey (PLR) les ont remplacés, le premier prenant la présidence.

Ce rapport restera donc secret tant que la commission ne sera pas tombée d’accord. Sa publication ne devrait intervenir qu’après Pâques, soit une fois l’élection ré-

«Il est rarissime que la commission ne vote pas un rapport approuvé par une sous-commission où les trois blocs sont représentés.»
Thomas Bläsi Député UDC

glée. À notre connaissance, le texte se fonde sur l’audition de 23 collaborateurs de l’OCPM et ne se cantonne pas aux aspects liés à l’affaire Maudet. Ses conclusions, telles qu’approuvées par la sous-commission, préconisent une dénonciation des faits relevés au Ministère public (lequel fait par ailleurs appel dans le procès Maudet). Selon plusieurs sources, une des préconisations concerne le ministre démissionnaire et candidat.

Double vision
Tenus au secret de fonction, les membres de la CCG restent peu disert sur le document. «Il est rarissime que la commission ne vote pas un rapport approuvé par une sous-commission où les trois blocs sont représentés, commente Thomas Bläsi. J’y ai consacré 150 heures de travail, mais le sujet semble trop sensible, on y reviendra après l’élection. Si le Ministère public veut lever mon secret de fonction, je ne m’y opposerai pas.» Jean Rossiaud, lui, se dit «étonné qu’on n’ait pas pu se décider en trois heures de débat sur un rapport approuvé au préalable unanimement en sous-commission».

À partir de là, deux thèses s’affrontent. Pour certains témoins, le débat a été volontaire-

ment tiré en longueur par des partisans de Pierre Maudet, pas seulement issus du Parti libéral-radical mais aussi de la gauche, afin de gagner du temps. Pour d’autres, il y avait de vrais besoins de discussions: formulations jugées équivoques ou différends sur les préconisations finales. «On n’a pas eu le temps de discuter tout notre saoul et la précipitation n’a pas convaincu», résume ainsi Jean Romain (PLR).

«Le rapport relève à juste titre que l’OCPM est sous-doté, ce qui est le vrai problème, mais pointe aussi par exemple des interventions de députés auprès de cet office, relève le socialiste Alberto Velasco. Or je suis moi-même intervenu auprès de l’OCPM pour un regroupement familial qu’un maçon ne parvenait pas à obtenir et c’était juste de le faire. Cela n’a rien à voir avec de la corruption!» «Ce rapport sortira, rassure Nicole Valiquer, autre membre PS de la commission. Tous les votes au sujet des recommandations seront publiés en toute transparence.»

Pierre Maudet, de son côté, fait savoir qu’il n’a pas été auditionné par la commission et serait donc étonné d’être mis en cause au sujet d’un office qu’il ne gère plus depuis plus de deux ans.

La vaccination s’ouvre aux plus de 65 ans en bonne santé

Covid-19
Le Canton veut ainsi «prendre de vitesse» la troisième vague.

Le Département de la sécurité, de l’emploi et de la santé (DSES) a annoncé mercredi modifier sa stratégie face au SARS-CoV-2 pour pouvoir «prendre de vitesse la troisième vague». Il va, d’une part, renforcer sa campagne de dépistage, qui sera présentée en détail jeudi. D’autre part, il modifie son plan vaccinal: depuis mercredi, les personnes âgées de plus de 65 ans en bonne santé peuvent s’inscrire pour un rendez-vous, et cela même si elles ne sont pas «vulnérables», c’est-à-dire souffrant de maladies chroniques à haut risque de complications.

Elles rejoignent, dans le tableau des éligibles à la vaccination, les personnes de moins de 65 ans vulnérables selon les critères de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le personnel médical prioritaire (en contact avec des patients à risque), qui peuvent s’inscrire depuis plusieurs semaines. Ces groupes sont sur un pied d’égalité, aucun n’est prioritaire. La règle du «premier inscrit, premier vacciné» s’applique.

Pourquoi ce changement? Parce que la vaccination montre ses effets bénéfiques, justifie le DSES, attestés par des études menées à Genève et ailleurs, notamment en Israël. On constate ainsi une diminution importante du nombre d’infections ainsi que du nombre d’hospitalisations. «Fort de ces constats, le Canton souhaite pouvoir protéger toutes les personnes dont l’âge représente un critère de vulnérabilité.» Et ce n’est pas seulement le «grand âge» qui est synonyme de facteur de risque. Selon l’OFSP, durant la deuxième vague, l’âge médian des cas Covid hospitalisés était de 63 ans. «La catégorie des 65 à 74 ans est susceptible de surcharger le système sanitaire, souligne Laurent Paoliello, directeur de la communication au DSES. Il faut pouvoir la vacciner. Les exemples montrent qu’avec cette stratégie, même si le taux de contamination global reste élevé, le taux d’hospitalisation, lui, baisse.» Quid des moyens? Le DSES assure une «augmentation significative de flacons dès avril: 18’000 à 20’000 doses devraient être acheminées chaque semaine».

Aurélié Toninato

La régulation des cerfs dans les bois de Versoix crée la polémique

Biodiversité
Les opposants s’insurgent. Le Conseil d’État doit donner son aval. La question pourrait rebondir au Grand Conseil.

Abattre des cerfs pour en limiter la population dans les bois de Versoix? Cette éventualité, révélée par la «Tribune de Genève», n’a pas fini de faire débat. Même si une majorité de la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB) y est favorable (*lire notre édition du 17 mars*), l’idée a des détracteurs dans divers camps. Si le Conseil d’État donne son aval, il n’est pas exclu que la question rebondisse au Grand Conseil.

«C’est déloyal de tuer les cerfs qui se réfugient à Genève pour être à l’abri des chasseurs», s’insurge Danièle Magnin, députée MCG, qu’elle représente à la CCDB et à la Commission de l’environnement du Grand Conseil. «Dans les bois de Versoix, l’État a abattu beaucoup de chênes centenaires, qui ont été transformés en copeaux pour le chauffage, et à la place, on a replanté des jeunes pousses. Je trouverais inadmissible qu’on tire des cerfs juste parce qu’ils broutent ces pousses. Si le Conseil d’État autorise les tirs de régulation, nous allons nous y opposer au Grand Conseil, peut-être en lançant une motion.»

«Solution de facilité»
Si c’est le cas, l’élue bénéficierait sans doute de soutiens dans d’autres partis, par exemple chez les Verts. Céline Bartolomucci, qui est leur représentante à la CCDB, estime que tirer les cerfs, «c’est une solution de facilité. Nous aurions préféré qu’on mette en place des mesures en faveur de la biodiversité avant d’autoriser les tirs de régulation. Il y a encore



L’idée d’abattre des cerfs dans les bois de Versoix révolte plusieurs acteurs, qui élèvent la voix. GETTY IMAGES

beaucoup à faire pour recréer des corridors biologiques, lutter contre la pollution lumineuse et supprimer les clôtures inutilisées qui fragmentent le territoire. Cela fait des années qu’on le sait, mais rien n’a été entrepris. Il s’agit ici de défendre les choix sylvicoles du Canton, mais les arbres vivent sur une autre échelle de temps que les humains ou les animaux. On aurait pu attendre encore un ou deux ans pour voir si les autres mesures portent leurs fruits. En tout cas, j’espère qu’on pourra réévaluer le bien-fondé de ces tirs si la situation évolue.»

Les défenseurs des animaux trouvent aujourd’hui un allié inattendu: les chasseurs. Pour Antoine Spillmann, président de la section suisse du Safari Club International, qui a réagi dans un communiqué de presse, tuer des cerfs à Genève serait un «carnage inutile». «C’est un animal trop noble pour être abattu par des gardes-faune comme un renard galeux, lance-t-il. Une régulation ne peut se faire que par des chasseurs formés, pendant une période très courte en automne. Le reste du temps, le cerf doit pouvoir vivre sa vie librement dans

son biotope, sans être dérangé. Plus on le dérange, plus il se réfugie en forêt et plus il fera des dégâts aux jeunes pousses. Les implications financières et les effets sur les écosystèmes d’une gestion de la faune sans chasseurs nous mènent dans une impasse.»

L’association Pro Natura, qui est elle aussi représentée à la CCDB, s’est exprimée en faveur des tirs de régulation. Cependant, c’était un «oui, mais»: «Dans un monde idéal, confie la porte-parole Olivia Spahni, nous préférons que le cerf soit régulé par son prédateur naturel, le loup,

sans que l’humain n’intervienne. Nous ne sommes pas opposés par principe aux tirs de régulation. Il y a toujours une pesée d’intérêts à faire dans le domaine de la biodiversité, c’est une question d’équilibre. Mais nous avons insisté pour que les tirs n’interviennent qu’en dernier recours et restent marginaux par rapport aux mesures qui devront être prises en parallèle, sur les corridors biologiques, la pollution lumineuse, la collaboration avec la France, etc. Et ces tirs devront être rediscutés chaque année.» **Antoine Grosjean**

Retrouvée près du lac de la Gruyère

Disparue Une Genevoise recherchée depuis deux jours a été retrouvée par les forces de l’ordre fribourgeoises dans une forêt à Rossens (FR) mercredi. «Elle était désorientée et affaiblie, relève Bertrand Ruffieux, porte-parole de la police cantonale. Elle a été acheminée à l’hôpital dans une ambulance.» Le 15 mars, la police genevoise diffusait un avis de disparition national concernant cette femme de 50 ans domiciliée à Genève. Une patrouille de la police a localisé son véhicule mardi soir. La quinquagénaire a été retrouvée, à 8 h 30 le lendemain, près du chemin pédestre bordant le lac de la Gruyère. **F.M.**